
REGLEMENT COMPLET
JEU
« Jeu concours 10 Jours Relay »

ARTICLE 1 – Société organisatrice

Lagardère Travel Retail France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 095 336, domiciliée au 55 rue Deguingand 92689 à Levallois Perret Cedex, représentée par Monsieur Fabrice BERBESSOU, en sa qualité de Directeur de la Communication, organise du 9 janvier 2020 au 19 janvier 2020 inclus, un jeu avec obligation d'achat appelé « Jeu concours 10 Jours Relay ».

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine et les DOM TOM, dans les points de vente participant RELAY dont la liste figure en annexe 1.

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
55, rue Deguingand
92689 Levallois Perret

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) titulaire d'un Pass VIP, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation par date et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de sa participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé dans les points de vente participant RELAY dont la liste figure en annexe 1, ainsi que sur le site Internet www.relay.com, la page Facebook <https://www.facebook.com/Relay.com>, la page Instagram <https://www.instagram.com/Relay.com> du 9 janvier 2020 au 19 janvier 2020 jusqu'à minuit inclus.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Principe du Jeu et modalités de participation

Pour participer, il faut acheter l'un des produits en promotion (voir liste en annexe 2) pendant l'opération « Les 10 Jours Relay » et présenter son Pass VIP en caisse. Ainsi, la participation est validée et le joueur participe automatiquement au tirage au sort le lendemain de son achat, organisé les 10/01/2020, 11/01/2020, 12/01/2020, 13/01/2020, 14/01/2020, 15/01/2020, 16/01/2020, 17/01/2020, 18/01/2020, 19/01/2020, 20/01/2020.

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, ou enregistrée après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort chaque jour du 10 janvier 2020 au 20 janvier 2020 parmi les personnes ayant rempli les modalités de participation. Chaque gagnant remportera le lot mis en jeu chaque jour.

ARTICLE 6 – Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

Valeurs unitaire TTC de chaque lot :

- Le 10/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + un grand carnet Moleskine (valeur unitaire 18€ TTC) + un stylo Moleskine (valeur unitaire 9€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Olaf (valeur unitaire 9.90€ TTC) ;
- Le 11/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + un grand carnet Moleskine (valeur unitaire 18€ TTC) + un stylo Moleskine (valeur unitaire 9€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Olaf (valeur unitaire 9.90€ TTC) ;
- Le 12/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + un grand carnet Moleskine (valeur unitaire 18€ TTC) + un stylo Moleskine (valeur unitaire 9€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Olaf (valeur unitaire 9.90€ TTC) ;
- Le 13/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + 3 blocs-notes Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC Tour Eiffel (valeur unitaire 5€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Olaf (valeur unitaire 9.90€ TTC) + boule à neige Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) ;
- Le 14/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + une guirlande Tour Eiffel (valeur unitaire 14.99€ TTC) + un stylo Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC intensity (valeur unitaire 2€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Olaf (valeur unitaire 9.90€ TTC) ;
- Le 15/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + une guirlande Tour Eiffel (valeur unitaire 14.99€ TTC) + un stylo Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC intensity (valeur unitaire 2€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) ;
- Le 16/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + 3 blocs-notes Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC Tour Eiffel (valeur unitaire 5€ TTC) + un stylo BIC intensity (valeur unitaire 2€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) + une trousse Rhodia (valeur unitaire 9.9€ TTC) ;
- Le 17/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + 3 blocs-notes Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC Tour Eiffel (valeur unitaire 5€ TTC) + un stylo BIC intensity (valeur unitaire 2€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) + une trousse Rhodia (valeur unitaire 9.9€ TTC) ;
- Le 18/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + 3 blocs-notes Tour Eiffel (valeur unitaire 9.99€ TTC) + un stylo BIC Tour Eiffel (valeur unitaire 5€ TTC) + un stylo BIC intensity (valeur unitaire 2€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) + un petit cahier Moleskine (valeur unitaire 15.5€ TTC) ;
- Le 19/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) + un étui à stylos Moleskine (valeur unitaire 22€ TTC) + un paquet de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + un paquet de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) + un petit cahier Moleskine (valeur unitaire 15.5€ TTC) ;
- Le 20/01/2020 : un pack comprenant un casque filaire Skullcandy (valeur unitaire 19.90€ TTC) 2 paquets de chewing-gums Hollywood (valeur unitaire 1.50€ TTC) + 2 paquets de Haribo Croco Hari (valeur unitaire 2€ TTC) + une peluche Comme des Bêtes (valeur unitaire 9.90€ TTC) + un petit cahier Moleskine (valeur unitaire 15.5€ TTC).

6.2. Remise des lots

Les gagnants sont informés par mail à l'adresse indiquée lors de la souscription au Pass VIP. Les gagnants devront indiquer leurs coordonnées postales en répondant à ce message au plus tard dans les 48h qui suivent. S'ils ne répondent pas avant cette date, le gain sera perdu et pourra être remis en jeu.

Les lots seront expédiés par courrier postal, à l'adresse indiquée par les gagnants, avant le 15 mars 2020.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

6.3. Précisions relatives aux lots

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers. Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges des lots gagnés. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués. La Société organisatrice n'est pas responsable des pertes des lots durant leur acheminement par le transporteur jusqu'aux gagnants.

Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. Ce réseau social n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société organisatrice s'engage

à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Les destinataires de vos données sont les services de la Société organisatrice, y compris leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, prestataires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et par l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relatifs à la protection des individus quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante en précisant les références exactes du Jeu, en identifiant les données concernées, et en joignant la copie d'un titre d'identité en cours de validité : DPO@lagardere-tr.fr

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les coordonnées de notre Délégué à la protection des données sont les suivantes : DPO@lagardere-tr.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

**Lagardère Travel Retail France
Service Digital
55, rue Deguingand
92689 Levallois Perret**

9.3 Consultation

Le règlement complet est consultable sur le site « www.relay.com » et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 9.2 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 10 : Remboursement des frais

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de 5 minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 20 janvier 2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Annexe 1 : liste des points de vente participant au Jeu

CDG1 BOUTIQUAIRE ZP
CDG1 TRANSFERT ZSD
CDG1 SAT 6 ZSCH
CDG3 ZSD
CDG1 SAT 3 ZSD
CDG1 SAT 4 ZSD
CDG1 SAT 1 ZSD
CDG3 ZP
CDG1 SAT 5 ZSD
CDG1 SAT 7 ZSCH
CDG3 ZSCH
CDG RER HA
CDG2 D OUEST ZSCH
CDG2 D EST ZSD
CDG2 D ZP
CDG2 C OUEST ZSD
CDG2 A OUEST ZSD
CDG2 A SAT A ZSD
CDG2 NIVEAU 4 MODULE MN
CDG2 MODULE K ZP
ORLY 4 ARRIVEE ZP
ORLY 4 F JETEE 2 ZSD
ORLY 4 NIV 1 ZP
ORLY 4 F ZSD
ORLY 4 F JETEE 1 ZSD
ORLY 3 D JETEE ZSCH
ORLY 1 B ZSCH
ORLY 1/2 ARRIVEE ZP
ORLY 1 B ZP
ORLY 1 A ZP
ORLY 1 A ZSCH
ORLY 2 C ZP
ORLY 1 A EXT ZSCH
ORLY 3 ZP
ORLY 3 D ZSCH
ORLY 3 D ZSD
ORLY 2 BOX 1 ZSCH
ORLY 2 C ZSCH
CDG 2E S4 NORD ZSD
CDG E BOX JETEE OUEST ZSD
CDG2E S4 BOX AILE NORD ZS
CDG2 E BOX JETEE EST ZSD
CDG2 E ZP
CDG2E RELAY AIR PARIS ZSD
CDG2 F1 ZSCH
CDG2 F2 ZSCH
CDG2 E S3 NORD ZSD
CDG2 E S3 SUD ZSD
CDG2 E S3 CENTR. ZSD

CDG2 E JETEE ZSD
CDG2 F DEPART ZP
CDG2 E S4 ZSD
CDG2 E ARRIVEE ZP
CDG2 G ZP
CDG2 E S3 ENTREE SUD ZSD
CDG2 G ZSCH
MULHOUSE/BALE AERO
MARSEILLE T1 HB ZCP EMB3
MARSEILLE T1 HA ZCV
MARSEILLE T1 HA ZCP EMB1
TRIBS RELAY TOULON AERO
STRASBOURG ENTZHEIM AERO
LILLE LESQUIN AERO
LYON ST-EXUPERY T1B ZP
LYON ST-EXUPERY T2 ZP
NICE 2 MODULE 1
NICE 1 AERO
NICE 2 MODULE 2 ZSCH
TOULOUSE BLAGNAC ZSCH
BIARRITZ PARME AERO
RELAY TOULOUSE HALL A ZR
BREST AERO BOUTIQUE ZR
BREST AERO PRESSE ZP
BEAUVAIS AERO
BORDEAUX MERI HALL A AERO
BORDEAUX LOW-COST ZSCH
BORDEAUX MERI HALL B AERO
TRIBS BEAUVAIS ZSCH
MONTPELLIER MED AERO
MONTPELLIER B&CO RELAY ZR
PAU AERO RELAY TRIBS ZP
PAU AERO RELAY IZARDO ZR
LYON STEX T1B ZR OCCITANE
LYON ST-EXUPERY T2B ZSCH
MARSEILLE T1 HB ZCV
NICE 1 HALL B ZSD
NICE 1 HALL A ZSCH
MARSEILLE T2 ZCP
TOULOUSE BLAGNAC HC ZSCH
MARSEILLE T1 HB ZCP EMB4
RELAY TOULOUSE HALL C ZR
ST LAZARE ROME ECOLE SNCF
BIBLIOTHEQ.METEOR CORRESP
MIROMESNIL METRO
METRO PALAIS ROYAL
DENFERT MASSY TETE RER
FONTENAY SOUS BOIS RER
NATION SUPERIEURE RER
PARC ST MAUR RER
VAL DE FONTENAY RER
VAL DE FONTENAY RER Q C

CHATELET SALLE ECHANGES
CHATILLON MONTRouGE METRO
CRETEIL PREFECTURE METRO
TROCADERO METRO
CHESSY RER
VERSAILLES PARC EXPOS
ASNIERES GENNEVILLIERS 3
HAVRE CAUMARTIN METRO
MARCEL SEMBAT METRO
PYRAMIDES METRO
METRO GARE DE LYON METEOR
METRO METEOR ST LAZARE
OPERA 2 METRO
LYON BOISSY 1 RER
LYON ECHANGES RER
LYON ECHANGES COTE EST
BELLEGARDE SNCF
AUSTERLITZ P.PRINCE SNCF
AUSTERLITZ HALL SNCF
MONTPARN H3 VAUGIRARD
MONTPARNASSE VOIE 3 SNCF
MONTPARN PTE OCEANE SNCF
MONTPARNASSE PAYOT SNCF
MASSY PALAISEAU TGV SNCF
MEUDON VAL FLEURY SNCF
PLAISIR GRIGNON SNCF
TRAPPES SNCF
VERSAILLES CHANTIERS
VIROFLAY RIVE GAUCHE SNCF
CHANTILLY SNCF
CONFLANS STE HONOR SNCF
ENGHIEN LES BAINS SNCF
ERMONT EAUBONNE SNCF
FRANCONVILLE LE P-B SNCF
LAGNY THORIGNY SNCF
PERSAN BEAUMONT SNCF
PONTOISE SNCF
ROISSY EN BRIE SNCF
ST OUEN L'AUMONE SNCF
SARCELLES ST BRICE SNCF
TAVERNY SNCF
VAIRES TORCY SNCF
VILLIERS SUR MARNE SNCF
ST LAZARE VOIE 1 SNCF
ST LAZARE VOIE 7 SNCF
ST LAZARE PAYOT V 27 SNCF
ST LAZARE BILLET GL SNCF
ST LAZARE PAS PERDUS SNCF
HAUSMANN RER E PASS SUP
ST LAZARE RER E PASS SUP
ST LAZARE RER E PASS INT
ACHERES VILLE SNCF

ASNIERES SNCF
CERGY PREFECTURE SNCF
LA CELLE ST CLOUD SNCF
CERGY LE HAUT SNCF
CERGY ST CHRISTOPHE SNCF
LA DEFENSE NIVEAU 3 SNCF
GARCHES MARNES LA CO SNCF
MAISON LAFFITTE HALL SNCF
MAISONS LAFFITTE EXT SNCF
MANTES LA JOLIE SNCF
MARLY LE ROI SNCF
LES MUREAUX SNCF
ST CLOUD SNCF
VERSAILLES RD SNCF
SEVRES VILLE D'AVRAY SNCF
EST CENTRAL SNCF
EST VOIES 25/26 SNCF
EST RUE D'ALSACE SNCF
NORD VOIE 3 SNCF
NORD ACCES GL NIV-1 SNCF
NORD CENTRAL VOIE 13 SNCF
NORD EUROSTAR SNCF
NORD MEZZ RELAY
NORD MEZZ RELAY FNAC
CHESSY TGV SNCF
ROISSY TGV SNCF
REIMS SNCF
REIMS CHAMPAGNE TGV
P-LYON VOIE A SNCF
P-LYON VOIE N SNCF
P-LYON VOIE 13 SNCF
P-LYON S DIDEROT SNCF
P-LYON MEDIT CHALON SNCF
P-LYON MEDIT BERCY SNCF
P-LYON PT RENCONTRE SNCF
PARIS GARE BERCY
INVALIDES SNCF
MUSEE D'ORSAY SNCF
ST MICHEL ND SNCF
PORTE DE CLICHY SNCF
LILLE FLANDRES BUISSES
LILLE EUROPE 2 SNCF
LILLE FLANDRES CENTRAL
LILLE EUROPE 1 SNCF
BRETIGNY S/ORGE SNCF
BRUNOY SNCF
ETAMPES SNCF
EVRY COURCOURONNES SNCF
FONTAINEBLEAU SNCF
JUVISY S/ORGE VILLE SNCF
MAISONS ALFORT SNCF
CRETEIL POMPADOUR SNCF

SAINT-DENIS SNCF
ST DENIS STADE DE F SNCF
ST MICHEL SUR ORGE SNCF
STE GENEVIEVE DES B SNCF
SAVIGNY S/ORGE SNCF
VILLENEUVE ST GEORG SNCF
VITRY SUR SEINE SNCF
YERRES SNCF
MONTARGIS SNCF
SENS SNCF
VIGNEUX SUR SEINE SNCF
TOURS SNCF
ALENCON SNCF
AMBOISE SNCF
BOURGES SNCF
CHARTRES SNCF
CHATEAUROUX SNCF
MONTLUCON SNCF
NOGENT LE ROTROU SNCF
POITIERS SNCF
ROANNE SNCF
SABLE SNCF
ST PIERRE DES CORPS SNCF
SAUMUR SNCF
ANGERS SNCF
LE MANS NORD SNCF
LE MANS SUD SNCF
NANTES NORD SNCF
NANTES SUD SNCF
RENNES NIVEAU 2 SNCF
RENNES NIVEAU -1 SNCF
AURAY SNCF
LA BAULE ESCOUBLAC SNCF
GUINGAMP SNCF
LAMBALLE SNCF
LANDERNEAU SNCF
MORLAIX SNCF
QUIMPER SNCF
LA ROCHELLE SNCF
LA ROCHE SUR YON SNCF
LES SABLES D'OLONNE SNCF
ST MALO SNCF
ST NAZAIRE SNCF
VANNES SNCF
MONTPELLIER NIV 0 SNCF
MONTPELLIER NIV 1 SNCF
PERPIGNAN OUEST SNCF
MONTPELLIER SUD DE FRANCE
TOULOUSE DEPART SNCF
TOULOUSE ARRIVEE SNCF
TOULOUSE MARENGO SNCF
AURILLAC SNCF

BRIVE SNCF
CASTRES SNCF
LOURDES SNCF
NARBONNE SNCF
RODEZ SNCF
SETE SNCF
TARBES SNCF
LA TOUR DE CAROL SNCF
BEAUVAIS SNCF
COMPIEGNE SNCF
SOISSONS SNCF
AMIENS SNCF
CAEN SNCF
ROUBAIX SNCF
ROUEN SNCF
ARRAS SNCF
BETHUNE SNCF
BOULOGNE SUR MER SNCF
CAMBRAI SNCF
CHERBOURG SNCF
DIEPPE SNCF
LAON SNCF
LISIEUX SNCF
TERGNIER SNCF
TROUVILLE DEAUVILLE SNCF
VALENCIENNES SNCF
YVETOT SNCF
BORDEAUX DEP NIV -1 SNCF
BORDEAUX DEP NIV 0 SNCF
BORDEAUX BELCIER
LIMOGES SNCF
AGEN SNCF
ARCACHON SNCF
BAYONNE SNCF
DAX SNCF
GUERET SNCF
GUJAN MESTRAS SNCF
HENDAYE SNCF
MARMANDE SNCF
PERIGUEUX SNCF
ROCHEFORT SUR MER SNCF
ROYAN SNCF
ST JEAN DE LUZ SNCF
THIVIERS SNCF
BERGERAC SNCF
DIJON NIV-1 SNCF
DIJON BILLETTERIE SNCF
GRENOBLE SNCF
LYON P DIEU VILLETTE SNCF
LYON P DIEU BILLET SNCF
LYON PERRACHE SNCF
ST ETIENNE SNCF

BELFORT SNCF
CHAMBERY SNCF
MONTCHANIN TGV SNCF
MOUTIERS SALINS SNCF
VALENCE TGV SNCF
MARSEILLE VOIE C/D
MARSEILLE VOIES I/J
MARSEILLE VOIE N
MARSEILLE TB GM SNCF
NICE SNCF
NIMES SNCF
TOULON SNCF
AVIGNON VILLE SNCF
AVIGNON COURTINE TGV
CANNES SNCF
GAP SNCF
MENTON SNCF
NIMES PONT DU GARD
ORANGE SNCF
LORRAINE TGV SNCF
METZ HALL DEPART SNCF
MULHOUSE SNCF
NANCY HALL SNCF
NANCY SORTIE SNCF
STRASBOURG HALL DEP SNCF
STRASBOURG HALL NORD SNCF
COLMAR SNCF
FORBACH SNCF
LUNEVILLE SNCF
SARREBOURG SNCF
SARREGUEMINES SNCF
SEDAN SNCF
SELESTAT SNCF
THIONVILLE SNCF
TROYES SNCF

Annexe 2 : liste des produits éligibles

- Oreillers de voyage Design GO ref 457
- Stylos BIC
- Briquets BIC
- Casques et écouteurs SCHNEIDER
- Valisette Playmobil
- Offre TY – Beanie Boos Small 15cm
- Truffes Marthez 500g Macaron, Caramel, Pétillantes et Noisettes uniquement
- Calissons Léonard Parli 230g
- Nougat Chabert et Guillot 200g

- Miroir souvenirs de Paris
- Quotidiens (Le Monde, Libération, l'Equipe, Le Figaro, Les Echos, Aujourd'hui en France et Paris Turf uniquement)
- Magazines (Gala, Femme Actuelle et Voici (petits et grands formats) uniquement)
- Livres
- Viennoiseries
- Pringles 70 g et 40 g
- Lay's 75 g sel, Lay's 75 g poulet, Lay's 75 g barbecue et Lay's 75 g à l'ancienne uniquement
- Hollywood gamme Fresh uniquement
- Ice Tea (gamme Lipton Ice Tea 50 cl et Lipton Green Ice Tea PET 50 uniquement)
- Orangina (bouteille Orangina jaune 50 cl uniquement)
- San Pellegrino (50 cl uniquement)
- maltesers m&m's (M&M'S 100 g et Maltersers 85 g uniquement)
- Sandwiches Daunat le club suédois duo de saumon 140 g et jambon cheddar 140 g uniquement
- Ultra frais (sandwichs Rolls Kiosque à sandwiches uniquement)